

**Motion concernant la Dotation Horaire Globale déposée par les
représentants de parents d'élèves FCPE
au Conseil d'Administration du 03/02/2011**

La DHG présentée est de notre point de vue, inacceptable.

Depuis plusieurs années, la Dotation Horaire Globale attribuée à l'établissement est en baisse et nous ne pouvons que constater une dégradation des conditions d'enseignement dans notre collège en quatre ans :

- Pour la rentrée 2008/2009, une DHG de **456 H** était allouée à l'établissement pour **341** élèves attendus par l'IA (H/E=1.33).
- Pour la rentrée 2011/2012, une DHG de **446.5 H** est envisagée pour **359** élèves attendus par l'IA (H/E = 1.24).

Pour la rentrée prochaine, outre des prévisions de l'Inspection d'Académie tirées vers le bas en ce qui concerne les classes de 4^o (87 élèves prévus alors qu'ils sont 96 en 5^o cette année), un effectif d'au minimum 29 élèves par classe pour un niveau (3^{ième}) nous paraît trop élevé dans notre collège classé en zone urbaine sensible (ou ZUS), où de nombreux élèves sont issus de milieux défavorisés. De notre point de vue, seule une politique ambitieuse de réduction des effectifs des classes est garante de la mixité sociale dont peut encore se prévaloir (et même s'enorgueillir) le collège Boris Vian à Talant. Nous souhaitons des moyens horaires permettant le maintien d'une quatrième classe de 3^o à la rentrée, afin d'assurer des conditions de travail acceptables pour nos enfants et éviter une fuite des élèves issus de milieux favorisés vers d'autres établissements publics ou privés.

La mixité sociale du collège Boris Vian, **pourtant extrêmement fragile**, est un facteur essentiel à la réussite du plus grand nombre d'élèves dans notre établissement et nous avons la conviction que les effectifs envisagés pour les classes de 3^{ième} sont de nature à mettre en péril l'évolution positive de la structure sociale du collège, apparue ces cinq dernières années.

En conséquence, nous ne pouvons voter pour la répartition horaire qui nous est proposée, car elle suppose que nous acceptons les restrictions opérées. Nous ne remettons pas en cause la répartition de Mme la Principale qui a proposé une gestion cohérente des moyens attribués, mais **nous estimons que l'enveloppe globale est insuffisante et qu'un enseignement de qualité au sein du collège ne peut s'accorder de telles restrictions budgétaires.**

Nous demandons la prise en compte de la situation particulière de notre établissement et l'attribution des moyens nécessaires pour :

- **Le maintien d'une quatrième classe de 3^{ème}.**